

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE
REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES
PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Université de Rennes
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	263 avenue du Général Leclerc Rennes CEDEX 35042
Nature des activités :	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 – Groupe des oiseaux (1 espèce)	Destruction ou perturbation de 19 sites de nidification du Martinet noir.
<i>Apus apus</i> Martinet noir	Destruction ou perturbation de 2 sites de nidification du Moineau domestique
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Destruction ou perturbation de 2 sites de nidification de la Mésange charbonnière
<i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange charbonnière	Destruction ou perturbation d'un site de nidification de la Mésange bleue
<i>Parus major</i> Mésange bleue	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Rénovation énergétique des bâtiments du Campus Santé dans le cadre du projet Campus 2030. Portée nationale, régionale et locale.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
Destruction ou perturbation de 19 sites de nidification du Martinet noir.	
Destruction ou perturbation de 2 sites de nidification du Moineau domestique	
Destruction ou perturbation de 2 sites de nidification de la Mésange charbonnière	
Destruction ou perturbation d'un site de nidification de la Mésange bleue	
Altération	<input type="checkbox"/> Préciser :
Dégradation	<input type="checkbox"/> Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ecologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **durée des travaux (environ 2 ans)**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Bretagne**
Départements : **Ille-et-Vilaine**
Cantons :
Communes : **Rennes**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Mesures de réduction

- Adaptation de la période de travaux
- Passage d'un écologue avant travaux et empêchement de la nidification
- Balisage et protection de la végétation
- Remise en état de la pelouse après travaux
- Accompagnement et suivi environnemental du chantier

Mesures d'accompagnement

- Pose de gîte à chiroptères
- Maintien de cavités pour colonies de chiroptères dans les bâtiments
- Aménagement d'un parvis écologique

Mesure de compensation

- Mise en place de nichoirs artificiels spécifiques au Martinet noir (ratio de x3 + 3)
- Mise en place de nichoirs artificiels à Moineau domestique (ratio x 6)
- Mise en place de nichoirs artificiels à Mésange charbonnière (ratio x2)
- Mise en place de nichoirs artificiels à Mésange bleue (ratio x4)

Suivi environnemental

- Suivi des nichoirs artificiels (3 jours/an) sur une durée de 3 ans

Après application des mesures de réduction, d'accompagnement et de compensation, les impacts résiduels seront non significatifs. Ainsi le projet n'est pas en mesure de porter atteinte à l'état de conservation dans un état favorable de la population locale de Martinet noir.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Plans et cartes : **Voir dossier de dérogation ci-joint**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les opérations seront encadrées par des écologues (accompagnement en amont, pendant et après la phase de chantier) et un suivi des mesures sera mis en place, avec des rendus réguliers.

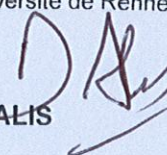
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rennes
le 10/07/2023
Votre signature

Le Président de l'Université de Rennes

David ALIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DAVIS', with a long horizontal flourish underneath.